



En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 51

Séance du 4 juillet 2022

Le quatre juillet deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 28 juin 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	Christophe LANGOUËT, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFÈVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires
SENONNES	POIRIER Bruno, suppléant
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	/
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), DALIFARD Alexia (Ballots), LÉPICIER René-Marc (Congrier), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BÉZIER Florence (Cossé-le-Vivien), LANVIERGE Quentin (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niaffes), PELLUAU Philippe (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BEUCHER Clément (Saint-Poix)

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU
Florence BÉZIER a donné pouvoir à Jean Sébastien DOREAU
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Aurélie MAHIER

Thierry JULIOT a donné pouvoir à Pierrick GILLES
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Secrétaire de Séance : Élu Gaétan CHADELAUD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-07/93 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE

CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 4 juillet 2022

OBJET 2022-07/93 – ADMINISTRATION

GÉNÉRALE

Approbation du rapport d'activités 2021

M. Christophe LANGOUËT, Président, rapporte au conseil communautaire que les services de la Communauté de Communes du Pays de Craon ont réalisé leur rapport d'activités 2021 ; ceux-ci ont été compilés par le service Communication.

Il présente le rapport d'activités 2021 qui a été construit autour des axes du projet de territoire adopté l'année dernière :

Économie Emploi

L'économie et l'emploi sont le fleuron de nos compétences, en termes d'actions, d'investissements et avec le développement des zones d'activités qui se poursuit.

Mobilité

La problématique de la mobilité est prégnante sur le territoire. Au-delà de notre rôle d'accompagnement, la communication aux habitants est essentielle et elle est assumée aussi grâce aux mairies. C'est le cas avec notamment le transport à la demande assuré par la région 5 jours par semaine, et les transports intracommunautaires.

Habitat

Un travail important sur l'amélioration de l'Habitat est réalisé sur tout le territoire, y compris sur l'habitat dégradé. L'ORT viendra soutenir, accompagner cet effort d'amélioration de l'Habitat, au niveau du confort comme des capacités énergétiques.

Environnement

C'est un enjeu reconnu de tous comme désormais majeur, en passant de la préservation de notre environnement à la consommation des terres agricoles. L'Eau représentera également un enjeu fort dans plusieurs années. Nous devons anticiper les problématiques de qualité, de consommation et risques de pénurie dès à présent. Quant à l'énergie, nous avons tous pu mesurer notre forte dépendance aux autres, notamment la Russie. La production d'énergie en local a du sens, chaque projet doit faire l'objet d'une étude attentive (éolien, photovoltaïque, méthaniseurs...).

Contractualisation

Nous avons la chance, sur le territoire, d'émarger à plusieurs programmes d'aides. Que ces subventions soient en faveur des communes ou de la communauté de communes (y compris Petites Villes de Demain), elles profitent à tout le territoire. Pour le développer et le rendre plus attractif, nous devons montrer que nous travaillons tous ensemble. Il faut continuer à penser, réfléchir et décider de façon collective.

Services à la population (Culture, Équipements Sportifs, CIAS)

Aux côtés de ces axes majeurs, l'ensemble des services à la population tiennent une place essentielle et fournissent un important travail. Ils font tous partie intégrante du projet de territoire.

La maîtrise du budget

Le contexte sanitaire, géopolitique et économique avec les crises successives, entraînent une baisse générale du pouvoir d'achat, une augmentation du coût des matières premières, du carburant, de l'énergie, etc. Les budgets à venir seront difficiles. Il faudra faire des choix sur 2023. Nous devons continuer à développer le territoire mais dans un budget contraint, avec des dépenses et des recettes à équilibrer.

Le rapport d'activités, dont un exemplaire papier a été remis par le maire à chacun des conseillers municipaux après la séance du 13 juin 2022, peut être consulté sur le site Calaméo :

<https://www.calameo.com/read/00546375005e459cd60a5>.

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus,

Le rapport d'activités 2021, tel que présenté, sera transmis aux communes, avec la présente délibération, afin d'être soumis aux conseils municipaux pour prise de connaissance et avis.

Il est proposé, qu'à la demande des communes, un membre du Bureau puisse accompagner cette présentation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** le rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,
- ⇒ **PRÉCISE** que le document sera transmis aux communes afin que les conseils municipaux en prennent connaissance et pour avis.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 12 juillet 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20220704-DELIB20220793-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Affichage : 15/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

